

- 1) AGENTS ET DISTRIBUTEURS DE PIÈCES D'AUTOMOBILES
- 2) ANNEXE IV

Les documents doivent être en espagnol ou en anglais. Les documents en espagnol doivent être traduits en anglais par un traducteur agréé (s'il est possible). Les documents en anglais doivent être traduits en espagnol par un traducteur agréé (s'il est possible). Les documents doivent être authentifiés par le consulat mexicain le plus proche.

Une fois les formulaires de demande et les pièces justificatives reçues, un numéro d'inscription est émis dans les deux semaines suivantes. Pour obtenir le numéro d'inscription, le représentant de la société étrangère doit présenter l'original et une copie du formulaire HD-1, Déclaration Générale de Récupération, tous frais acquittés.

Comment se procurer des formulaires HD-1
La société doit d'abord verser une somme de 166 000 \$ N (prix en vigueur en avril 1991, sujet à changement) à un bureau de Secrétariat de Hacienda y Crédito Público (SHCP) en argent comptant, ou par traite bancaire en pesos mexicains au nom de la TESORERIA DE LA FISCALIA, tirée sur une banque mexicaine située à Mexico. Ce paiement doit être accompagné de quatre (4) formulaires de règlement HD-1. Chaque formulaire doit être signé séparément. On peut se procurer des formulaires à l'un des bureaux de SHCP.

REQUIS

LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS

- I Les documents dont il est question en b, d, e, f et g doivent être traduits en espagnol par un traducteur agréé (s'il est possible) ou en anglais par un traducteur agréé (s'il est possible). Par contre, si ces documents sont présentés et rédigés en espagnol au Canada, le recours à un traducteur agréé n'est pas requis; cependant, ils doivent être vérifiés et authentifiés par le consulat mexicain le plus proche.
 - II L'original et les copies des formulaires de demande doivent être signés séparément par le représentant de la société.
 - III Le nom de la société doit être identique sur tous les documents (les sociétés dont l'appellation a changé au cours des années doivent prendre garde de toujours utiliser le même nom.)
- Le représentant autorisé doit apposer sa signature sur chacun des documents suivants :

- formulaires de règlement HD-1;
- formulaire de demande d'inscription (les deux pages);
- mandat de recouvrement de la société au Canada;
- copie du contrat de l'agence ou du représentant au Mexique;
- procuration limitée de l'agent au Mexique.